

les clients qui se présentaient. Les fonctionnaires m'avaient gracieusement donné la permission de causer avec eux. Je ne puis comprendre à quoi les bureaux fédéraux affectent un crédit comme celui-ci. Nous accordons près de \$62,000 à l'Ontario. Que fait le gouvernement provincial pour cette somme que lui accorde le fédéral en vue d'un service que la province administre déjà, attendu qu'elle a déjà des bureaux partout? J'appuierais volontiers tout ce qui serait de nature à augmenter les emplois, mais cette fois il me paraît y avoir chevauchement, et il semble que nous gaspillons pour ainsi dire \$150,000 par année. J'ignore quand cette coutume a commencé, mais l'heure est venue, puisque les résultats sont nuls, de la modifier ou d'y mettre un terme et d'affecter l'argent à des fins plus utiles.

L'hon. M. ROGERS: La chose dure depuis vingt ans. Il ne s'agit pas de chevauchement, mais de subventions d'appoint que le fédéral accorde aux services de placement dans tout le dominion.

M. MacNICOL: Le fédéral paie-t-il les traitements?

L'hon. M. ROGERS: La contribution du fédéral est établie sur la base des dépenses réelles de chaque province en fonction des dépenses globales pour tout le dominion. C'est-à-dire que nous allouons \$150,000 aux provinces sur cette base, et que nous maintenons en plus un bureau à Ottawa pour colliger les renseignements venant de tous les bureaux provinciaux, et agir comme une sorte de bureau central d'information concernant les occasions d'emploi.

M. MASSEY: Le crédit total est d'environ \$114,000, soit 11.4 p. 100 du montant total approuvé l'an dernier pour la formation de la jeunesse. Cette somme de \$114,000 est assez ronde, et il est naturel d'en attendre d'excellents résultats. Le succès ou l'échec des bureaux de placement dépend, comme on l'a laissé entendre, des services qu'ils peuvent rendre à ceux qui emploient de la main-d'œuvre. En somme, s'ils peuvent convaincre les patrons que les ouvriers qui sont inscrits chez eux et qui leur seront envoyés répondront à leurs exigences, les bureaux agiront en étroite collaboration avec l'industrie. Plusieurs patrons, dignes de confiance, m'ont dit que parfois les ouvriers qu'on leur envoyait n'étaient pas ceux qu'ils avaient demandés. Laissez-moi vous citer le cas d'un patron qui s'adressa au bureau de placement d'une ville pour obtenir un ouvrier capable de conduire un tour mécanique. Il avait besoin d'un homme pour une courte période parce que l'opérateur ré-

gulier de cette machine était malade et, comme il était à remplir une commande urgente, il avait besoin d'un machiniste expert. On lui répondit qu'on lui enverrait un ouvrier de ce genre le lendemain matin. L'homme qui se présenta n'était qu'un ouvrier-foreur, qui ne connaissait aucunement le fonctionnement de ce tour. Une ou deux expériences de cette nature ont fait perdre toute confiance à ce patron dans le bureau de placement de sa municipalité, et il en est résulté qu'il cherche à se procurer ses ouvriers d'autres sources.

Comme le ministre nous l'a dit il y a quelques instants les inspecteurs visitent parfois ces bureaux, sans s'annoncer, il est vrai; mais cela ne suffit pas. Il est fort désirable que le ministère fasse une inspection convenable de tous ces bureaux, afin de voir si l'argent que nous affectons à cette fin profite le plus possible,—je veux dire aux ouvriers,—parce qu'en somme le but unique de ces bureaux est de trouver de l'emploi aux chômeurs. C'est dans ce but que nous votons ces crédits. La meilleure manière pour ces bureaux d'atteindre leur but est d'établir des rapports avec les employeurs de main-d'œuvre et le genre de rapports dont on reconnaît l'utilité. Lorsque des patrons ont fait l'expérience que je vous ai racontée à deux ou trois reprises, ils perdent confiance dans ces bureaux de placement. J'ai demandé si on faisait de la publicité et le ministre a répondu fort à propos que cela dépendait du bureau local. Si la province consent à ce que des fonds soient dépensés pour fins de publicité, lorsqu'il y a de la main-d'œuvre experte en disponibilité, on peut faire de la publicité à cette fin; autrement, on n'en fera pas. Toutefois, comme l'a dit l'honorable député de Davenport, l'on ne peut s'empêcher de penser qu'à certains égards cet argent n'est très judicieusement dépensé que si on l'emploie de la manière que je suggère. Le ministre serait-il prêt à déclarer que, dans le passé, ces fonds ont reçu le meilleur emploi possible, que les provinces donnent leur pleine mesure de collaboration et que les bureaux s'acquittent de leur tâche le plus efficacement possible dans l'intérêt de ceux qui ont recours à leurs services.

L'hon. M. ROGERS: J'ai plus d'une fois répondu ou tâché de répondre à cette question. Je conviens que, dans certaines parties du pays, les services de placement accusent des lacunes et qu'il y a des points faibles,—je ne saurais préciser, toutefois. On est généralement au courant de ces défauts et il convient d'y porter remède. Je crois qu'il incombe au ministère fédéral du Travail de faire tout son possible pour corriger ces abus, mais quant à en retracer l'origine, c'est une